

**Législation de la cinquième session du vingt-deuxième Parlement,
du 8 janvier au 12 avril 1957—suite**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
Commerce	
7 28 mars	<i>Loi modifiant la loi sur les licences d'exportation et d'importation</i> , stipule que la loi expirera le 31 juillet 1960.
8 28 mars	<i>Loi modifiant la loi sur l'assurance des crédits à l'exportation</i> , accorde de l'assurance dans le cas de certaines transactions supplémentaires et permet à la Société, aux fins de l'impôt, de déduire des montants crédités à la réserve de garantie.
Finances	
1 6 février	<i>Loi des subsides n° 1, 1957</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1957.
2 28 mars	<i>Loi des subsides n° 2, 1957</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1957.
10 28 mars	<i>Loi modifiant la loi sur les subventions aux municipalités</i> , augmente les subventions à l'égard de la "propriété fédérale" jusqu'à l'équivalent complet de la taxe foncière.
12 28 mars	<i>Loi modifiant la loi sur les banques d'épargne de Québec</i> , apporte des modifications aux réserves en numéraire, aux placements, prêts et avances, fonds de charité, etc.
13 28 mars	<i>Loi des subsides n° 3, 1957</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1958.
14 28 mars	<i>Loi des subsides n° 4, 1957</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1958.
19 12 avril	<i>Loi de 1957 sur les chemins de fer Nationaux du Canada (financement et garantie)</i> , autorise la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada ainsi que la garantie de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie.
20 12 avril	<i>Loi modifiant la loi sur la monnaie, l'hôtel des monnaies et le fonds des changes</i> , change la part de tolérance à l'endroit de dix pièces de dix cents de 3.00 grains à 15.00 grains.
37 12 avril	<i>Loi modifiant la loi sur l'accord financier avec le Royaume-Uni, 1946</i> , ratifie l'accord, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni, qui modifie l'accord financier entre les deux gouvernements, signé le 6 mars 1956, en permettant de retarder le paiement des versements annuels de principal et d'intérêt à la place de l'article de l'accord original qui accordait une renonciation à l'intérêt.
39 12 avril	<i>Loi des subsides n° 5, 1957</i> , accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1958.
Justice	
24 12 avril	<i>Loi modifiant la loi sur la Cour de l'Échiquier</i> , prévoit la révision du traitement du registraire de la Cour de l'Échiquier.
30 12 avril	<i>Loi modifiant la loi sur les juges</i> , augmente le nombre des juges de comté pour l'Ontario d'un juge et rend la loi conforme aux changements apportés à la <i>Judicature Act</i> de la Nouvelle-Écosse.
34 12 avril	<i>Loi modifiant la loi sur les prisons et les maisons de correction</i> , autorise le transfert de prisonniers de toute prison commune de la Colombie-Britannique à la nouvelle <i>Haney Correctional Institution</i> et vice versa.
35 12 avril	<i>Loi modifiant la loi sur la Gendarmerie royale du Canada</i> , prescrit qu'aux fins de déterminer la responsabilité dans une action ou autre procédure intentée par ou contre Sa Majesté, une personne qui, à une époque quelconque, était membre de la Gendarmerie est réputée avoir été, à ladite époque, un préposé de la Couronne.
36 12 avril	<i>Loi modifiant la loi sur les terres territoriales</i> , substitue au magistrat stipendiaire un juge de la cour pour s'occuper des cas qui surgissent dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon.
Pêche	
11 28 mars	<i>Loi sur la Convention relative aux pêcheries de saumon du Pacifique</i> , met en vigueur une convention entre le Canada et les États-Unis pour la protection et l'extension des pêcheries du saumon sockeye dans le réseau du fleuve Fraser.